



Sites Natura 2000 en mer : « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » (ZSC), « Cap Gris-Nez » (ZPS),
« Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (ZSC),
Partie marine des sites mixtes NPC 004 et NPC 005

Groupes de travail « OLT-OO » Oiseaux et mammifères marins

Boulogne-sur-Mer – 03 décembre 2019

Compte rendu

Ordre du jour

- Rappel de la démarche Natura 2000 et méthodologie d'élaboration du Docob
- Objectifs à long terme (OLT) et enjeux de conservation
 - o Principe et définitions
 - o Formulation pour les mammifères marins et oiseaux marins
 - o Discussions et validation
- Objectifs opérationnels (OO)
 - o Définition, facteurs d'influence et résultats attendus
 - o Formulation par thème pour les mammifères marins et oiseaux marins
 - o Discussions et validation
- Prochaines étapes

Liste des participants

BIGOT Benjamin	Fédération des chasseurs 62
BOIDIN Jean-Pierre	Association des chasseurs côtiers de Sangatte
BOURGAIN Jean-Luc	Conseil scientifique régional pour la protection de la nature
DEWISME Damien	Comité départemental de Vol libre
DEZ Jean-Christophe	DIRMer MEMNor
DILLY-HERBET Emeline	DDTM 62 -SAML
DUBAILLE Etienne	Conservatoire du littoral
FILIPPA Fanny	DREAL Hauts-de-France
HUBERT Antonin	Agence française pour la biodiversité
JOGUET Manon	FROM NORD
KARPOUZOPOULOS Jacky	Coordination Mammalogique du Nord de la France
LAMONNIER Jean-Paul	Ligue pour la Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais
LE GALLOUDEC Fabien	DIRMer MEMNor
LECONTE Paulin	Comité régional de la conchyliculture NMN
LEGROUX Nathan	Groupe Ornithologique Naturaliste du Nord-Pas de Calais
LEMAIRE Nicolas	Préfecture Maritime de la Manche et de la Mer du Nord
MASSET Philippe	DDTM 62 -SAML
MEUNIER Guy	ONCFS
QUENTON Frédéric	Fédération Française d'Aéromodélisme - Vol de pente littoral
RICARD Morgane	CRPMEM Hauts de France
RICHARD Ingrid	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins - Codep 62

1. Natura 2000 en mer et Docob

A. Hubert (AFB) présente le contexte Natura 2000 en mer, la situation cartographique et le déroulement du processus d'élaboration du Docob et ce qui a déjà été fait : état des lieux (avec les diagnostics écologiques et socio-économiques), définition des enjeux de conservation prioritaires et synthèse des interactions entre usages et habitats/espèces qui permettent d'identifier les problématiques sur les sites.

Aujourd'hui, les travaux se concentrent sur la définition d'objectifs à long terme (OLT) et d'objectifs opérationnels (OO) sur les sites « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez », « Cap Gris-Nez », « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » et sur la partie marine des sites mixtes NPC 004 et NPC 005. Le travail sur les mesures de gestion se fera au cours de prochaines réunions.

Pour rappel, l'AFB est l'opérateur principal et le CRPM l'opérateur associé.

2. Objectifs à long terme

P. Vouriot (AFB) rappelle les textes réglementaires des directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux et du code de l'environnement qui cadrent la définition des objectifs à long terme dans Natura 2000 : conserver ou rétablir l'état favorable de conservation des habitats et des espèces. Ces OLT ne peuvent pas être définis autrement, l'objectif de conserver ou de rétablir l'état favorable de conservation doit être gardé en ligne de mire, avec un pas de temps de 10 ans.

Les OLT présentés aujourd'hui ont été élaborés à partir des enjeux de conservation prioritaires qui sont ressortis du diagnostic écologique et qui ont été discutés lors des précédents groupes de travail et du COPIL.

Les OLT sont associés à un niveau d'exigence (cible qualitative ou quantitative visée par l'OLT). Et un indicateur d'état sera défini par OLT pour évaluer la progression vers cet OLT.

Les enjeux ont été regroupés par type d'habitat ou par famille d'espèce afin de ne pas démultiplier le nombre d'OLT.

- un OLT pour les phoques gris et veau-marin,
- un OLT pour les cétacés avec une emphase sur le marsouin commun qui est un enjeu prioritaire, cela est discutable (un OLT marsouin ?),
- un OLT pour les oiseaux marins nichant sur les falaises du Cap Blanc-Nez (Mouette tridactyle, Fulmar boréal et Goéland argenté), mais une discussion est possible s'il est plus pertinent de les séparer,
- un OLT Grand Gravelot car il est ressorti comme une problématique importante sur le site : sa reproduction étant mise à l'épreuve par la fréquentation accrue des sites.

- un OLT pour préserver les zones fonctionnelles des oiseaux marins et côtiers en période inter-nuptiale (périodes de migration, hivernage et estivage).

P. Leconte (CRC NMN) questionne sur la préservation du Goéland argenté qui constitue un grand problème pour la conchyliculture même si des tirs d'effarouchement sont régulièrement menés.

- ⇒ A. Hubert (AFB) répond que l'autorisation de tir létaux et de tirs d'effarouchement est bien prise en considération dans les diagnostics et permet de concilier la préservation d'une espèce et une activité économique. Cependant, il y a un grand enjeu sur la colonie du Cap Blanc-Nez qui est la seule colonie qui niche en milieu naturel, on est donc tenu de préserver cette population sauvage en déclin, on n'a pas d'autre choix que de restaurer le bon état de conservation.
- ⇒ N. Legroux (GON) rappelle qu'en effet, on est passé de plus de 1000 couples à 200 couples, c'est une espèce en vrai déclin, au statut défavorable. Il serait nécessaire de rassembler les ornithologues et les mytiliculteurs pour travailler sur la conciliation des deux.
- ⇒ P. Masset (DDTM 62) confirme la possibilité d'effarouchement (dossier administratif) et le besoin de trouver des solutions pour concilier préservation et activité.
- ⇒ A. Hubert (AFB) précise que dans Natura 2000, on doit conserver cette espèce mais aussi s'assurer que les effarouchements ne nuisent pas à son état de conservation. Pour les nouveaux projets, il faudra être très regardant sur les lieux de demande d'installation pour éviter que de nouvelles concessions ne s'installent dans les zones d'alimentation des goélands ou d'espèces à préserver. Il y a besoin de voir comment on peut travailler tous ensemble sur cette problématique, mais on n'a pas d'autre choix que de prévoir un OLT pour le Goéland argenté.
- ⇒ J-P. Lamonnier (LPO) demande s'il serait possible de faire une AOC des zones mytilicoles comme les moules de bouchots ?
- ⇒ P. Leconte (CRC NMN) répond qu'une AOC est compliquée à monter et que la remontée sur le prix de vente n'est pas si colossale que ça. L'idée serait peut-être de demander une AOT pour déposer des petites moules non commercialisables qui pourraient servir à nourrir les goélands.
- ⇒ N. Legroux (GON) rajoute qu'il n'est pas souhaitable de nourrir les goélands mais qu'on peut peut-être travailler sur une nouvelle méthode d'effarouchement lors d'une autre réunion dédiée.
- ⇒ T. Segard (mairie de Tardinghen) précise qu'il n'est pas pour laisser des coquilles de moules sur la plage car ce n'est pas compatible avec le tourisme.

T. Segard (mairie de Tardinghen) demande ce qu'on entend par améliorer l'état de conservation des marsouins et demande à travailler ensemble pour savoir ce qui se cache derrière « améliorer ».

- ⇒ P. Vouriot (AFB) répond qu'on est obligé d'avoir un OLT ambitieux pour le Marsouin commun étant donné son statut de conservation (vulnérable sur les listes IUCN) et la responsabilité que l'on a vis-à-vis de l'UE. Les objectifs opérationnels seront pris en conséquence mais ne suppose pas des mesures d'interdiction.

J-L. Bourgain (CSRPN) demande pourquoi il n'y a pas d'OLT pour les oiseaux sur le site des Ridens, car il n'y a pas que des cétacés.

- ⇒ P. Vouriot (AFB) répond toute la partie sud des Ridens n'est pas une ZPS (seul le nord du site est inclus dans la ZPS Cap Gris-Nez), voilà pourquoi on ne peut pas définir d'OLT sur ces espèces. Cependant, l'AFB a une volonté de définir une ZPS sur l'ensemble du site des Ridens, une partie sur les oiseaux a d'ailleurs été ajoutée au Diagnostic écologique pour montrer qu'ils sont importants même si ce site est désigné dans le cadre de la DHFF, et cela a été abordé au Copil.

E. Dubaille (Conservatoire du littoral) demande comment les objectifs de gestion sur le maintien des populations qui sont en dehors du site Natura 2000 vont pouvoir être mis en œuvre et atteints. Est-ce que des actions sont faites sur le PNM EPMO, ou sur d'autres sites Natura 2000 ? L'action est-elle en lien avec un programme global de maintien de l'état de conservation ?

- ⇒ A. Hubert (AFB) répond que c'est pour cela qu'on a une approche zone fonctionnelle qu'espèce dans la gestion de ces sites Natura 2000. Dans le cadre de la DCSMM, c'est une autre approche à plus grande échelle.
- ⇒ P. Vouriot (AFB) complète en rappelant l'existence du réseau Natura 2000 dans cette perspective de cohérence écologique sur la gestion des sites, et confirment que les travaux d'élaboration du Docob et le programme d'action sont et seront construits avec le PNM EPMO et le PNR CMO. Cela fait d'ailleurs partie des objectifs opérationnels du DOCOB.
- ⇒ N. Legroux (GON) précise que le site des caps est une zone aussi importante pour la migration (plusieurs espèces en halte migratoire sur le site, hauteur d'eau importante) que pour la reproduction de certaines espèces. Le détroit du Pas de Calais est le plus important couloir de migration d'Europe et nécessite que les mesures de gestions adéquates soient mises en place.

3. Objectifs opérationnels

P. Vouriot (AFB) rappelle la définition des objectifs opérationnels (OO) qui sont des orientations de gestion à moyen terme pour atteindre les OLT. Chaque OO est associé à un/des facteur(s) d'influence (menace/pression ou levier/opportunité) et à un/des résultat(s) attendu(s) afin d'évaluer la progression vers l'OO. Ils émergent des différentes discussions ayant eu en amont (notamment le tableau bilan des interactions en usages et espèces/habitats qui faisait ressortir les principales problématiques du site).

Ils sont regroupés par thème (protection, restauration, connaissance/suivi, communication, animation) et seront associés à des mesures de gestion plus précises (prochaine étape).

a. Protection/Communication mammifères marins

P. Vouriot (AFB) présente les OO sur les mammifères marins (cf.ppt) et précise qu'il est possible de modifier les formulations des OO et même de le faire en direct dans le cadre de ce GT.

T. Segard (mairie de Tardinghen) affirme qu'il n'y a pas de phoques sur le reposoir banc à la ligne mais seulement des oiseaux (il passe en drone au-dessus toutes les semaines).

- ⇒ A. Hubert (AFB) et J. Karpouzopoulos (CMNF) répondent qu'il y en a bien des phoques présents sur le banc à la ligne à marée basse et que des observations visuelles régulières sont faites (photos à l'appui).

P. Masset (DDTM 62) demande s'il y a une mesure possible pour limiter les captures accidentelles ?

- ⇒ P. Vouriot (AFB) évoque des mesures de sensibilisation des pêcheurs à la capture accidentelle, de développement de projet (ex : pinger) avec les pêcheurs et que pour le moment, il n'y a pas de mesures d'interdiction prévues.
- ⇒ A. Hubert (AFB) précise que depuis le 1er janvier 2019, les pêcheurs doivent faire remonter le nombre de captures accidentelles, il y a un réel manque de connaissances sur ce sujet. Les données issues des programmes d'observateur embarqué sur les navires de pêche (type Obsmer) ne sont pas suffisantes. Comme on est sur un site à enjeu pour le Marsouin commun, c'est un travail à mener. La capture accidentelle n'est pas propre au site des Ridens et des caps, il est possible de se rattacher à la DCSMM par exemple, l'entrée Natura 2000 permet de faire test sur un site.
- ⇒ P. Vouriot (AFB) rajoute que les OO du site doivent être en accord avec les objectifs environnementaux de la DCSMM.

J-P. Lamonnier (LPO) demande si les nouvelles activités seront prises en compte ?

- ⇒ P. Vouriot (AFB) répond que les OO peuvent être révisés, ils ne sont pas figés dans le temps (seulement définis pour une durée approximative de 5 ans) et si de nouveaux facteurs d'influence sont présents, il sera possible de faire des modifications des OO.
- ⇒ A. Hubert (AFB) rajoute que pour toute nouvelle activité professionnelle, un arrêté est délivré par la DDTM existante (évaluation des incidences Natura 2000), et que pour toute nouvelle activité de loisir, un travail sera à mener à posteriori avec les services de l'Etat pour voir comment on peut la réglementer si elle impacte les enjeux de conservation du site (entrave à l'atteinte des OLT).

M. Joguet (FROM NORD) est surprise de découvrir le document aujourd'hui et regrette qu'il n'ait pas été envoyé avant pour avoir le temps de réagir dessus. Elle est notamment en désaccord sur le choix de la légende pour l'OO de réduction des captures accidentelles, qui relève plus du thème connaissance/suivis que du thème protection, et sur la formulation « réduction ». Il y a déjà des projets développés sur les captures accidentelles des phoques/cétacés, c'est une volonté des pêcheurs professionnels d'améliorer la situation et c'est une réglementation européenne (mesure technique pour les navires supérieurs à 12m en matière d'équipement). Est-ce qu'une vraie étude ne devrait pas être faite en amont sur l'acquisition de connaissances sur les captures accidentelles? Elle trouve dommage de copier-coller les objectifs et résultats attendus par la DCSMM (ex : la réduction du taux de capture des phoques) et n'est pas sûre que la formulation actuelle des résultats attendus permette d'atteindre les objectifs. Une étude à partir d'OBSMER montre que la mise en place des pinger n'est pas idéale pour éloigner les marsouins en Manche Mer du Nord.

- ⇒ P. Vouriot (AFB) répond qu'on ne peut pas avoir des objectifs différents entre le niveau national et le niveau local, et l'atteinte des objectifs est définie au niveau supra-national, c'est pourquoi les résultats attendus (avec les pourcentages de réduction de capture) sont rédigés de la sorte.
- ⇒ A. Hubert (AFB) rajoute que le volet communication est important mais qu'en effet il s'agit aussi d'un volet connaissance (cf. exemple de mesures sur le développement de projets avec les pêcheurs). Il y a encore du travail à faire ensemble (AFB-CRPMEM Hauts-de-France) sur la question des captures accidentelles. Pour information, une Analyse Risque Pêche pour les espèces sera réalisée dans les deux prochaines années, et sera menée à plus grande échelle que celle du site Natura 2000 (espèces mobiles).
- ⇒ M. Ricard (CRPMEM Hauts-de-France) précise que dans le diagnostic écologique, la référence bibliographique sur les captures accidentelles date d'il y a 10 ans (avec un taux de 0,5%) donc il s'agit plus de maintenir les captures en deçà du seuil de 0,5% et il faudrait reformuler l'OO pour l'adapter au niveau local.
- ⇒ J-L. Bourgain (CSRPN) rappelle le fait que les populations de marsouins sont mobiles et que le taux de captures accidentelles établi il y a 10 ans n'est peut-être plus à jour. La population de marsouins dérive du nord au sud et il faut prendre en considération que c'est une population unique en mauvais état de conservation. Pour les codes couleurs (thèmes), il faut ajouter le thème connaissance qui est important pour cet OO.
- ⇒ P. Vouriot et A. Hubert (AFB) concluent sur la nécessité de faire des modifications sur la formulation de l'OO et des résultats attendus relatifs aux captures accidentelles (attente aussi des retours écrits de leur part).

b. Protection/Communication oiseaux marins

P. Vouriot (AFB) présente les OO sur les oiseaux marins et côtiers (cf.ppt). Un APPB sur les falaises du Cap Blanc-Nez est en cours d'élaboration et une consultation publique sera prévue bientôt.

T. Segard (mairie de Tardinghen) précise qu'il y a certes les activités de loisir aériennes, mais qu'il y a beaucoup plus d'hélicoptères des services de l'Etat qui longent la côte et les falaises de nuit à 50m de haut pour surveiller l'arrivée des migrants. Les activités de sécurité civile et militaire génère certainement plus de dérangement que les activités de loisir.

- ⇒ N. Legroux (GON) répond que l'objectif est de limiter le dérangement mais qu'on ne peut pas arrêter toutes les activités, notamment celles de l'état.

F. Quenton (Fédération Française d'Aéromodélisme) demande à ce que, dans l'OO6 sur la réduction du dérangement des oiseaux, toutes les activités de loisir aériennes ne soient pas mises dans la même case alors qu'elles ne génèrent pas les mêmes perturbations (ex : pas de perturbation sonore pour le modélisme) et alerte sur les dangers de trop synthétiser.

- ⇒ P. Vouriot et A. Hubert (AFB) précisent qu'il y a eu une entrée « fonctionnalité » pour déterminer quelles activités dérangent le plus les populations nicheuses, d'où la volonté de les regrouper, mais sont d'accord pour séparer les activités aériennes (il y aura plus de place dans le Docob pour préciser les facteurs d'influence des OO).

- ⇒ N. Legroux (GON) rappelle qu'il est bien précisé dans le Docob que le modélisme n'a pas d'impact sur les oiseaux.
- ⇒ E. Dubaille (Conservatoire du littoral) demande souligne le problème croissant des drones avec de nombreuses entreprises qui s'équipent pour faire de l'état zéro et qui peut être plus impactant que d'autres activités comme le modélisme. Cela concernent aussi bien les drones utilisés pour les activités professionnelles ou de loisir.
- ⇒ A. Hubert (AFB) répond que les activités de drone ont été prises en compte dans le futur APPB.

c. Restauration

P. Vouriot (AFB) présente les OO sur la restauration avec la problématique déchets mises en avant (cf.ppt).

P. Masset (DDTM 62) rappelle que cet objectif est repris aussi dans le DSF, et qu'étant dans un site Natura 2000, cela mériterait d'aller plus loin dans la démarche et de traiter aussi la question du traitement des déchets.

- ⇒ P. Vouriot (AFB) répond que ce sont des problématiques à plus large échelle, et qu'on peut sur un site Natura 200 faire des actions de ramassage de déchets et inciter aussi à réduire l'apport par la sensibilisation. Un travail est à mener avec les conchyliculteurs par exemple sur la revalorisation des déchets produits par cette activité.
- ⇒ A. Hubert (AFB) confirme qu'il est possible de travailler sur la mise en place de nouvelles technologies qui ont pu être testées ailleurs.

E. Dubaille (Conservatoire du littoral) questionne sur la prise ne compte des moyens financiers qui seront consacrés à cette problématique et sur la possibilité de faire des contrats Natura 2000 sur les actions de ramassage des déchets, comme cela a pu être fait sur les sites terrestres.

- ⇒ A. Hubert (AFB) répond que dans les fiches actions, des financements (directs ou comment les trouver via des réponses à appels à projets par exemple) peuvent être fléchés. L'AFB peut aussi financer des actions en fonction des budgets disponibles. Concernant les contrats Natura, la DREAL nous a sollicités à ce sujet mais il y a peu d'exemple en milieu marin.

P. Leconte (CRC NMN) rappelle qu'il ne faut pas réfléchir sur le bassin de production pour la problématique déchets mais à plus large échelle car chaque année, les filets noirs récupérés en interne (filets contre la déprédation par les goélands) représentent seulement 10% des déchets ramassés, il y a beaucoup de poches à huîtres alors qu'on n'en produit pas dans les Hauts-de-France. Le développement de produits en matériaux biodégradables est en réflexion depuis plusieurs années mais il est difficile de trouver une bonne solution car ces matériaux sont élastiques.

- ⇒ M. Ricard (CRPMEM Hauts-de-France) précise que le CRPMEM travaille d'ailleurs sur cette problématique déchets avec le PNM.
- ⇒ J-L. Bourgain (CSRPN) précise qu'il est important de mettre un volet communication aussi (aussi bien sur le terrestre que le marin). Via l'OMI, il est possible par exemple de communiquer auprès des bateaux qui passent à proximité d'un site Natura 2000.

Aujourd'hui, il ne faut pas chercher que ce qui est facile à faire (macro-déchets), il faut aussi aborder le sujet micro-déchets (connaissance ?).

- ⇒ J-P. Lamonnier (LPO) rappelle que les déchets sont aussi dûs à l'apport par les rivières et qu'il y a surtout besoin d'avoir un impact en amont.
- ⇒ P. Vouriot et A. Hubert (AFB) répondent que des travaux sur l'articulation des politiques publiques sur la problématique déchets sera fait dans les OO d'animation du Docob, notamment sur des problématique plus complexes comme celles des micro-plastiques (abordées via la DCSMM).

d. Connaissance / suivis

P. Vouriot (AFB) présente les OO sur la connaissance et le suivi des oiseaux et des mammifères marins (cf.ppt).

N. Legroux (GON) informe qu'en rapport avec l'OO sur l'acquisition de connaissances sur le Gravelot, une initiative de réseau Gravelot a été initiée par le PNM EPMO et qu'il s'agit en autres de rédiger un protocole standard de suivi du Grand gravelot à l'échelle de la façade.

P. Leconte (CRC NMN) est d'accord sur le principe d'amélioration des connaissances sur les oiseaux marins, mais souligne que tout le monde doit avoir accès aux rapports.

- ⇒ A. Hubert (AFB) répond que toute la bibliographie utilisée ou en rapport avec le Docob est disponible (souvent des fonds publics) et on peut vous communiquer directement les rapports sur demande.
- ⇒ N. Legroux (GON) rappelle qu'il existe aussi la base de données SIRF (Système d'information régional sur la faune, <http://www.sirf.eu>) où tout le monde peut consulter les données.

e. Communication

P. Vouriot (AFB) présente les OO sur la communication et la sensibilisation (cf.ppt) avec un OO général qui concerne tous les enjeux de conservation et certains OO qui sont plus ciblés sur des problématiques identifiées (actions plus précises).

J-L. Bourgain (CSRPN) s'étonne un peu que l'on veuille donner à connaissance du public la présence et l'emplacement des habitats et des espèces sur le site, car cela risquerait de dégrader leur état de conservation (effet pervers de sur-fréquentation). Par exemple, les cartographies précises de la végétation des sites ne sont pas divulguées au public afin de préserver les habitats. Aller dire aux gens qu'il y a un nid de grand gravelot ici, et il risque d'aller le voir et ainsi marcher dessus.

- ⇒ Hubert (AFB) répond qu'il est nécessaire de mieux informer les personnes qui pratiquent des activités sur le site en leur précisant pourquoi ils ne doivent pas avoir telle ou telle pratique et quelles peuvent être les conséquences néfastes. L'objectif est bien de préserver le Grand Gravelot, mais il faut quand même les informer de sa présence pour qu'ils comprennent.
- ⇒ J-P. Lamonnier (LPO) est d'accord sur le fait que les gens doivent respecter la zone Natura 2000 et comprendre pourquoi.

- ⇒ T. Segard (mairie de Tardinghen) évoque une réunion Grand Site de France pour refaire un chemin pavé d'accès à la plage et sur la nécessité de les intégrer dans les réflexions.
- ⇒ E. Dubaille (Conservatoire du littoral) rappelle qu'il est important de privilégier les accès piétons sur les sites (plus laborieux) ce qui décourage une partie des gens de venir sur les sites.
- ⇒ P. Masset (DDTM 62) rajoute que ce sont les contrôles sur site qui sont importants (PNM EPMO dans l'estuaire de la Slack par exemple) mais qui pourrait faire ces contrôles sur le reste du site Natura 2000 ? Il y a un besoin de faire le lien avec les associations locales et les collectivités sur la communication et de mettre un peu de moyen envers ces structures.
- ⇒ N. Legroux (GON) précise que le PNM EPMO est justement en train de mettre en place un réseau Gravelot regroupant beaucoup de structures sur le sujet et qui réfléchit à ces problématiques. Il y a en effet une crainte de mettre des panneaux autour des emplacements des nids des gravelots, l'objectif étant de le laisser se cacher. La meilleure protection des gravelots est de sensibiliser et de surveiller les sites (voir ce qui a déjà été fait en Bretagne).
- ⇒ P. Vouriot (AFB) annonce que des réflexions sont en cours sur la définition de mesures réglementaire ou non au sujet du Gravelot et que les inquiétudes sont notées. Il faudra trouver le meilleur moyen de sensibiliser sur le sujet sans provoquer de nouveaux problèmes. Une coopération avec le Grand site de France est en effet souhaitable sur les actions communication/sensibilisation et canalisation du public, de même que leur intégration au Comité de pilotage.

f. Animation

Les OO sur l'animation du Docob en cohérence avec les gestionnaires d'aires protégées adjacentes et les autres politiques publiques sont présentés (ex : travaux avec le PNM EPMO, promotion et diffusion de la charte Natura 2000 associée au DOCOB, etc.).

4. Prochaines étapes

Les membres du GT sont invités à envoyer leurs commentaires par écrit jusqu'à la fin de semaine prochaine et des discussions complémentaires pourront ainsi avoir lieu pour modifier ces OLT et OO si besoin.

L'objectif est de valider le Docob au 2nd semestre 2020.

Des groupes de travail sur les mesures de gestion commenceront fin janvier si possible et seront organisés par thème d'OO et certainement par sous thème au vu du nombre de mesures à discuter avec pour idée de grouper au maximum la participation des acteurs pour ne pas les mobiliser trop souvent.

CONTACTS :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Agence française pour la biodiversité (opérateur principal)

Antonin HUBERT

Chargé de mission Natura 2000

Tél. : 02 32 85 38 63

antonin.hubert@afbiodiversite.fr



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Hauts-de-France (opérateur associé)

Morgane Ricard

Chargée de mission

Tél. : 03 21 10 90 58

morgane.ricard@copeche.org